

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté de Communes du Sud-Estuaire, 6, boulevard Dumesnildot - BP3014, 44560, Paimbœuf, F,
Téléphone : (+33) 2 40 27 70 12, Courriel : marchespublics@cc-sudestuaire.fr, Code NUTS : FR511

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.cc-sudestuaire-marches.com>

Adresse du profil acheteur : <http://www.cc-sudestuaire-marches.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Loisirs, culture et religion

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public de l'exploitation du complexe aquatique Aquajade
(Concession de service au sens de l'ordonnance no2016-65 du 29 janvier 2016)

Numéro de référence : DSP AQUAJADE

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Piscine

Descripteur principal : 92610000 Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché Services

II.1.4) Description succincte : Délégation de l'exploitation du complexe aquatique Aquajade à compter du 26 août 2017. La présente procédure a été passée en application des dispositions de l'Ordonnance no2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et à son décret d'application no2016-86 du 1er février 2016 et aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales. Il a été demandé aux candidats d'établir une offre de base conforme aux demandes du Dossier de consultation des entreprises. La procédure était une procédure ouverte : les candidats étaient informés qu'ils devaient remettre simultanément leurs dossiers de candidatures et leurs offres. Les dossiers de candidature et d'offre devaient être envoyés dans le respect des demandes faites au Règlement de la consultation

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 5 500 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché :

Valeur hors TVA 5 465 758 euros

ou

Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Piscine

Code CPV principal : 92610000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR511 |

Lieu principal d'exécution : Complexe Aquatique Aquajade à Saint-Brévin les Pins - Communauté de Communes Sud Estuaire

II.2.4) Description des prestations : Exploiter le complexe aquatique Aquajade à compter du 26 août 2017 (cf. règlement de consultation)

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. critères énoncés dans les documents de marché

II.2.7) Durée de la concession

Début : 26 août 2017 - Fin : 25 août 2022

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Contrat de délégation de service public, avec transfert de risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix L'ensemble des installations nécessaires à la gestion sont remises Les candidats étaient admis à présenter une ou des variantes, une variante a été retenue par la CCSE

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

Le déroulement de la procédure s'est fait dans le respect des règles applicables aux contrats afférents au a) du 2° de l'article 10 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016. La procédure était une procédure ouverte : les candidats étaient informés qu'ils devaient remettre simultanément leurs dossiers de candidatures et leurs offres. Les dossiers de candidature et d'offre devaient être envoyés dans le respect des demandes faites au Règlement de la consultation.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2016/S 219-399636 du 12/11/2016

Section V : Attribution de concession

Lot n° :

Intitulé :

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 19 juin 2017

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 0

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 0

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

VERT MARINE, 4, rue de l'Industrie, 27930, Gravigny, F, Code NUTS : FR231

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : 5 500 000 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 5 465 758 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : 2 866 123euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2 599 635euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nantes, 6, allée Ile de la Gloriette, 44041, Nantes, F, Téléphone : (+33) 2 40 99 46 00, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 40 99 46 58, Adresse internet : <http://www.ta-nantes.juradm.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé contractuel à compter de la signature du contrat conformément aux articles L. 551-13 et R. 551-7 à R. 551-10 du Code de justice administrative, dans les délais mentionnés à l'article R551-7 du Code de justice administrative. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Greffe du Tribunal Administratif de Nantes (cf. ci-dessus), Nantes, F

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS 26 juillet 2017